AUDIENCE AVEC LE DIRECTEUR
le 11 décembre 2020
SUR le PROJET GPEEC

Solidaires Finances Publiques a sollicité auprès du Directeur une audience pour évoquer le besoin de visibilité sur les dispositions de reclassement des postes comptables, et de transparence dans le rééquilibrage des indices entre sphère comptable et administrative.

CLASSEMENT DES POSTES COMPTABLES

Ce que l'on sait déjà :

Pour mémoire, les informations dont nous disposons établissent une cible qui doit faire passer la répartition actuelle des indices hors échelle de 85 % pour le réseau comptable et 15 % pour le réseau administratif, à une égalité 50/50 entre les deux réseaux.
Une projection très ambitieuse dont l'objectif est fixé à l'horizon 2024 mais qui commence d'ores et déjà à produire ses effets, en s'appuyant sur les restructurations menées dans le cadre du NRP.

Il y aura inévitablement un transfert d'indices de la sphère comptable vers la sphère administrative.
A terme, l'ensemble des indices hors échelle lettres HEA-1, HEA, HEB et HEC seront présents dans les deux filières.
Les suppressions de postes comptables dans le cadre du NRP serviront à alimenter ce rééquilibrage des 2 filières.

Le CTR du 9 décembre a communiqué le classement des postes C1 (les postes comptables sur-indiciés de CSC5 à CSC1, cette dernière catégorie la plus indiciée n'étant pas présente dans le département).

Le tableau ci-après reprend ce classement pour les postes C1 implantés dans le Maine et Loire :

Poste	Indice 2021	Indice 2019
TS ANGERS MUNICIPALE	CSC2	CSC2
SPF ANGERS 1	CSC3	CSC3
TS ANGERS CHU	CSC3	CSC3
SGC CHOLET	CSC3	CSC3
SIP ANGERS OUEST	CSC4	CSC4
SIE CHOLET	CSC4	CSC4
SIE ANGERS EST	CSC5	CSC5
SIE ANGERS OUEST	CSC5	CSC5
SIP ANGERS EST	CSC3	CSC5
SIP CHOLET	CSC5	CSC5
SIE SAUMUR	CSC5	CSC5

Solidaires Finances Publiques prend acte de ce classement mais déplore l'absence de transparence sur les critères qui ont prévalu à son élaboration.
C'est ce qui nous a conduit à rencontrer Michel DERRAC, pour obtenir une meilleure visibilité sur les perspectives locales.

Ce que l'on a appris :

Le Directeur nous a confirmé le classement ci-dessus en nous faisant observer l'absence de déclassement des postes. La seule modification concerne le SIP d'Angers Est qui progresse de la catégorie CSC 5 à CSC 3, dans la perspective de la fusion des SIP d'Angers.
A notre interrogation sur l'application de la même logique aux SIE, le directeur nous a indiqué que le classement étant national, le positionnement du SIE fusionné serait vraisemblablement similaire à son classement actuel (les services étant comparés par famille).
S'agissant du SGC Couronne d'Angers, nous nous sommes étonnés de son absence de sur-indiciation, alors que le poste avait été retiré de l'appel à candidature d'octobre dans cette perspective. Le Directeur nous a confirmé ne pas avoir obtenu la sur-indiciation espérée, eu égard au classement national mis en œuvre par SPIB. Le poste restera un poste de catégorie C2 en 2021.

Il nous a également indiqué que, sous réserve d'arbitrage par SPIB, les autres postes comptables C2 et C3 du département ne devraient pas voir leur classement modifié en 2021.
Ce classement 2021 est un classement intermédiaire et ne préjuge pas du classement définitif devant intervenir en 2022 ou 2023.

Le directeur nous a indiqué qu'il serait vigilant à ce que les transferts d'indice entre la sphère comptable et administrative ne s'opèrent pas par le déclassement des postes comptables qui perdureront dans le Nouveau Réseau de Proximité. Cependant, l'arbitrage définitif s'opérant au niveau national par comparaison des postes de chaque famille, aucune garantie ne peut être donnée aux comptables à ce stade.

Pour autant, si la cible est connue, Solidaires Finances Publiques déplore l'absence de transparence et de communication sur la méthode mise en œuvre.

LA REDISTRIBUTION DES INDICES AU PROFIT DE LA SPHÈRE ADMINISTRATIVE

Ce que l'on sait déjà :

Actuellement les seuls postes administratifs sur-indiciés sont des postes HEA (Hors Echelle A) ouverts uniquement au grade d'AFIPA.
À l'horizon 2024, dans le cadre de la GPEEC, il est envisagé de permettre aux postes administratifs « à fort enjeu » de bénéficier des indices HEA 1, HEA, HEB et HEC, et de l'ouvrir aux grades d'IDIV, d'IP, d'AFIPA et d'AFIP. Dans le cadre d'un quota déterminé par SPIB, c'est au directeur que reviendra le choix des postes administratifs sur-indiciés.

Ce que l'on continue à ignorer :

Le nombre de postes implantés au plan départemental n'est pas connu à ce jour, ni les conditions de transfert entre les indices récupérés sur les postes comptables et ceux alloués aux postes administratifs à fort enjeu.
L'implantation de ces postes est-elle figée ou évolutive ? dit autrement, le directeur aura-t-il la faculté, à l'occasion du départ d'un cadre, de récupérer la sur-indiciation pour l'affecter sur un autre poste ?
Du point de vue de Solidaires Finances Publiques, cette faculté donnerait au directeur un pouvoir considérable sur l'avancement de ses cadres qui se rajoute à la généralisation des postes au choix.

En conclusion, Solidaires Finances Publiques a réaffirmé son exigence de transparence sur la méthode mise en œuvre, notamment par la communication des 40 critères de classement des postes comptables, ainsi que sur la nécessité d'une plus grande visibilité à donner aux principaux intéressés, dans le cadre d'une communication régulière.